



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

+41 22 919 41 50
+41 22 919 41 60
postbox@pu.org

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Geneva – Switzerland
www.ipu.org

Atelier régional ayant pour objet d' Encourager les parlements nationaux à promouvoir la mise en œuvre de la Résolution 1540 du Conseil de sécurité

Note conceptuelle

La Résolution 1540 du Conseil de sécurité (2004) engage les gouvernements à appliquer des lois et des réglementations efficaces pour empêcher l'accès des groupes terroristes et d'autres acteurs non étatiques aux armes de destruction massive (ADM). En tant que branche législative des gouvernements, les parlements, qui sont aussi chargés d'assurer un contrôle parlementaire et de veiller à l'allocation des budgets, ont un rôle clé à jouer dans la mise en œuvre de cette résolution et de ses diverses clauses. Pourtant, dans la plupart des pays, les parlementaires sont encore peu sensibilisés aux risques sécuritaires associés aux ADM, ce qui explique l'absence, dans un domaine ou dans un autre, de cadres législatifs et réglementaires nationaux efficaces.

En sa qualité d'organisation mondiale des parlements, l'UIP souhaite collaborer étroitement avec l'ONU à la mise en œuvre de la Résolution 1540. Plusieurs résolutions de l'UIP soulignent le rôle du Parlement dans la mise en œuvre de la Résolution 1540.¹ De son côté, le Conseil de sécurité des Nations unies a identifié des lacunes législatives importantes en termes de mise en œuvre effective de la résolution 1540.

Pour promouvoir la mise en œuvre de la Résolution 1540 par les parlements nationaux, l'UIP peut recourir à trois méthodes principales :

- favoriser une meilleure connaissance de la résolution par les parlementaires;
- faciliter l'échange de bonnes pratiques législatives et réglementaires;
- apporter une assistance technique visant à renforcer les capacités législatives des parlements et leur rôle de contrôle, à un stade ultérieur.

Toute réponse efficace à la menace des ADM passera par une articulation délicate entre facteurs techniques et politiques. Dans ce domaine, les progrès ne pourront se mesurer que par petites touches, réalisées sur une période de temps relativement longue. Pour susciter l'engagement des parlements et obtenir des résultats concrets, l'approche régionale sera probablement la plus efficace dans un premier temps.

¹ *Pour un monde exempt d'armes nucléaires : la contribution des parlements*, Genève, 20 mars **2014** (paragraphe 11 notamment); *Coopération entre les parlements et l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la paix dans le monde, en particulier du point de vue de la lutte contre le terrorisme*, Genève, 18 octobre **2006** (paragraphe 15 notamment); *Le rôle des parlements dans le renforcement des mécanismes multilatéraux de non-prolifération des armements et de désarmement à la lumière des nouveaux défis qui se posent en matière de sécurité*, Genève, 1^{er} octobre **2004** (alinéa 9 du préambule et paragraphe 26 notamment).

En effet, la meilleure façon d'endiguer la propagation des ADM et des matériaux annexes passe par le niveau régional car les pays d'une région se réunissent fréquemment pour discuter de leurs préoccupations sécuritaires communes. D'ailleurs, la circulation transfrontalière de ces matériaux risque bien davantage de s'opérer d'abord au sein d'une région (par terre ou par mer). En outre, les enseignements tirés au niveau régional ont plus de chance d'être assimilés et de porter des fruits au sein d'une même région dont les pays ont souvent des traditions juridiques et des cultures politiques similaires.

L'organisation d'ateliers régionaux constitue donc la meilleure méthode pour évaluer la menace des ADM dans une région, faciliter les transferts de connaissance et inciter les parlementaires à nouer des relations individuelles ou à participer à des réseaux transfrontaliers informels. Ces ateliers seront de nature très pratique et analyseront des exemples de législation et de réglementation mises en place dans des pays de la région pour mettre en lumière leurs points forts comme leurs points faibles. Sur cette base, ils pourront ensuite donner lieu à la recherche des meilleures méthodes de renforcement de la sécurité dans la région.

La résolution 1540 reconnaît la menace que représente l'acquisition d'ADM par des acteurs non étatiques, notamment des terroristes. L'état actuel de la situation en Afrique et une analyse géostratégique attentive de la région montrent qu'en toute probabilité, les ADM prolifèrent dans les lieux où se déroulent des combats et des actes terroristes, c'est-à-dire la partie nord du continent. La région arabe voisine est également concernée. Le partage d'expérience entre ces pays, l'identification de leurs forces et de leurs fragilités sur le plan de la limitation des déplacements d'ADM aideraient toute la région à mettre fin à la propagation d'armes illicites et d'ADM sur l'ensemble du continent.

Dans un premier temps, compte tenu de ressources limitées, l'UIP propose d'organiser un atelier à l'intention de la région Afrique. Les parlements de la région arabe voisine seront invités à venir partager leurs expériences et à favoriser les réseaux transfrontaliers.

L'atelier aura pour objectif de renforcer la prise de conscience parmi les députés de la région. Il devrait s'ensuivre une perception plus claire, dans les pays de ces régions, des risques qu'ils partagent et des mesures à prendre pour se protéger et protéger les autres contre les ADM.

Par ailleurs, l'atelier pourra contribuer à l'identification des besoins d'assistance technique au sein des différents parlements (qui devront être traités par des activités distinctes).